

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Orientation Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive	Diffusion nationale Mai 2018
---	--	--

SIECLE

Orientation

Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Orientation Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive	Diffusion nationale Mai 2018
---	--	--

A destination des :

Chefs d'établissement et utilisateurs ayant reçu une délégation de responsabilité

Cette fonctionnalité est accessible depuis le portail ARENA, en cliquant sur le lien « **Suivre la procédure** » de « Orientation ».

Ce module est destiné à la saisie, pendant la phase définitive, des choix définitifs de la famille et des propositions du conseil de classe à la fin du troisième trimestre.

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p>	<p>Orientation</p> <p>Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive</p>	<p>Diffusion nationale</p> <p>Mai 2018</p>
---	---	--

1 La phase définitive

Au niveau de la « Phase définitive », si le CSAIO n'a pas ouvert la saisie, le message ci-dessous s'affiche :



La saisie de la phase définitive n'est pas ouverte. Veuillez vous rapprocher des services académiques pour connaître les dates d'ouverture et de fermeture de ce service.

1.1 Le report des saisies



L'écran qui apparaît permet de reprendre les saisies provisoires (voies+options) pour éviter à nouveau une saisie. Le choix est possible pour l'ensemble des classes ou d'un palier d'orientation. Si une saisie existe déjà pour un élève, elle n'est pas écrasée.

Pour lancer le traitement, cliquer sur **Lancer**. Ce traitement peut être lancé plusieurs fois.

Une bannière verte vous indique la réussite de l'opération.

En phase provisoire, le conseil de classe peut renseigner des avis provisoires favorables, réservés ou défavorables.

Du coup, lors du traitement de report des saisies :

- les **avis favorables** en phase provisoire sont reportés en **réponse positive** pour la phase définitive.
- les **avis réservés** en phase provisoire sont reportés en **réponse positive** pour la phase définitive.
- les **avis défavorables** en phase provisoire sont reportés en **réponse négative** pour la phase définitive.

Au palier seconde, toute recommandation du conseil de classe pour la voie professionnelle en phase provisoire n'est pas reportée en phase définitive.

Si une saisie existe déjà pour un élève sur la phase définitive, celle-ci n'est pas écrasée.

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p>	<p>Orientation</p> <p>Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive</p>	<p>Diffusion nationale</p> <p>Mai 2018</p>
---	---	--

1.2 La saisie des demandes/réponses



Si la saisie de la phase définitive est ouverte (paramétrage dans "Préparer la procédure"), il faut saisir un des critères indiqués pour accéder à la suite de la saisie (palier, division, MEF, nom, prénom).

La recherche permet d'obtenir une liste d'élèves pour lesquels il est possible de saisir/modifier les intentions des familles et les avis provisoires du conseil de classe : pictogramme  (saisir) ou  (modifier) à chaque ligne.

Les élèves qui ont été identifiés comme ne participant pas à la procédure d'orientation ("Hors procédure") sont indiqués clairement au niveau de la liste avec l'icône . Lors du passage de la souris sur l'icône, une info-bulle rappelle la signification de l'icône et la raison pour laquelle l'élève ne peut pas suivre l'intégralité de la procédure d'orientation (cf. Fiche 3 - Gérer la liste des élèves).

Dans l'entête de colonne des choix définitifs de la famille et des propositions du conseil de classe, on peut renseigner une date grâce au calendrier , après sélection des élèves concernés, puis valider.

La date de saisie des choix définitifs de la famille et celle des intentions du conseil de classe peuvent être renseignées pour chaque élève au niveau du formulaire de saisie des choix et des propositions.

Une saisie globale des choix définitifs de la famille et des propositions du conseil de classe est possible : après sélection des élèves concernés, le choix de la demande doit être réalisé, avec la possibilité de faire une réponse favorable.

► Saisie globale 

PALIER 2GT

Demande

Répondre favorablement à la demande

Appliquer aux élèves sélectionnés

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p>	<p>Orientation</p> <p>Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive</p>	<p>Diffusion nationale</p> <p>Mai 2018</p>
---	---	--

La fenêtre de saisie des intentions de la famille et des avis provisoires du conseil de classe pour les paliers 3ème et 2GT est séparée en deux parties :

1.2.1 La partie "Choix définitifs de la famille"

La date correspond à la date renseignée par la famille lors de la signature du volet.

Les choix proposés permettent d'indiquer les choix définitifs de la famille ainsi que l'ordre de préférence pour chaque choix.

Les enseignements spécifiques ou spécialités ne sont pas à renseigner obligatoirement et doivent avoir été paramétrés dans le module "Préparer la procédure" (CSAIO).

1.2.1.1 Pour le palier 3ème :

Choix définitifs de la famille

 Date  (jj/mm/aaaa)

Choix **2de GT ou spécifique**

Ens. expl. 1

Ens. expl. 2

2de professionnelle

Spécialité

St. scolaire St. d'apprenti(e)

1re année de CAP

Spécialité

St. scolaire St. d'apprenti(e)

La famille a hiérarchisée une ou plusieurs voies d'orientation parmi :

- 2nde GT ou spécifique + [ens. expl. 1 + ens. expl. 2 \(d'après nomenclature nationale\)](#)
- 2nde professionnelle + [spécialité \(d'après nomenclature nationale\)](#) + statut
- 1ère année de CAP + [spécialité \(d'après nomenclature nationale\)](#) + statut

Pour les élèves en 3ème SEGPA :

Une fiche spécifique est proposée afin de répondre aux besoins d'orientation qui leurs sont propres :

- 1re année de CAP + [spécialité \(d'après nomenclature nationale\)](#) + statut
- 2de professionnelle + [spécialité \(d'après nomenclature nationale\)](#) + statut

- Autre + précision

NB : les données en bleu dépendent du paramétrage effectué au niveau du module "Préparer la procédure" (CSAIO).

1.2.1.2 Pour le palier 2GT :

Choix définitifs de la famille

Date (jj/mm/aaaa)

Choix **1re générale**

- 1re L
Ens. spécifique
- 1re ES
- 1re S
Ens. spécifique

1re technologique

- 1re STAV
- 1re STD2A
- 1re STHR
- 1re STI2D
Spécialité
- 1re STL
Spécialité
- 1re STMG
- 1re ST2S

1re spécifique

- 1re Spécifique
Spécialité

Un autre parcours vers la voie professionnelle

- 1re professionnelle
Spécialité
- 2de professionnelle
Spécialité
- CAP
Spécialité

La famille a hiérarchisée une ou plusieurs voies d'orientation parmi :

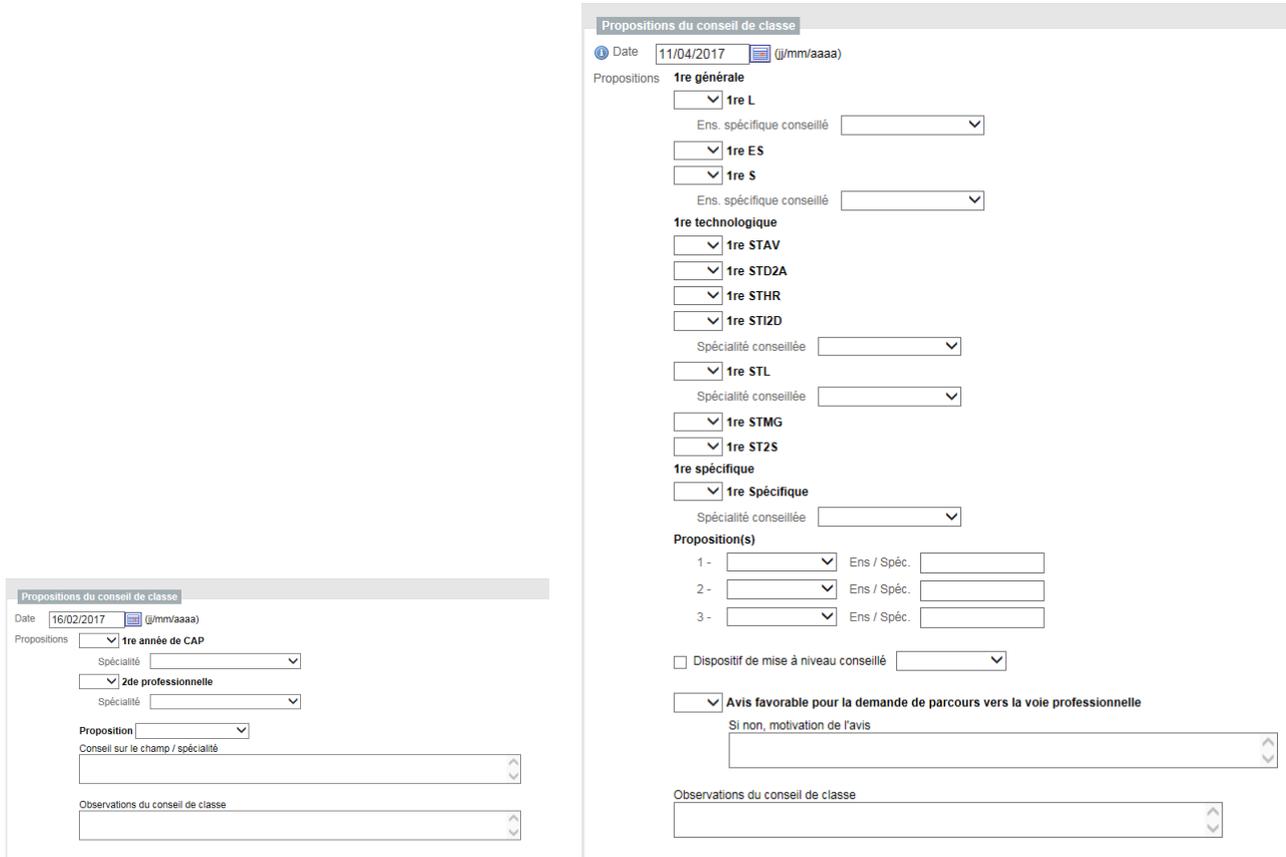
- 1re L + ens. spécifique (Arts, Arts du cirque ...)
- 1re ES
- 1re S + ens. spécifique (SVT ...)
- 1re STAV
- 1re STD2A
- 1re STHR

	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Orientation Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive	Diffusion nationale Mai 2018
---	--	--	--

- 1re STI2D + spécialité (Architecture et construction ...)
- 1re STL + spécialité (Biotechnologies ...)
- 1re STMG
- 1re ST2S
- 1re Spécifique (après une 2nde spécifique) + spécialité (d'après nomenclature nationale)
- 1re pro + spécialité (d'après nomenclature nationale)
- 2de pro + spécialité (d'après nomenclature nationale)
- CAP + spécialité (d'après nomenclature nationale)

NB : les données en bleu dépendent du paramétrage effectué au niveau du module "Préparer la procédure" (CSAIO).

1.2.2 La partie "Propositions du conseil de classe"



La date correspond à la date du conseil de classe du troisième trimestre. Cette date est à saisir grâce au calendrier  ou via la saisie globale sur la liste des élèves.

L'ordonnancement des **propositions d'orientation** est identique à celui de la famille.

Voici les règles de réponse du conseil de classe aux choix définitifs des familles :

- Pour chaque choix définitif de la famille, le conseil de classe doit émettre obligatoirement une réponse 'OUI' / 'NON'.
- Le conseil de classe peut, même s'il répond positivement à une des demandes de la famille, proposer une voie non demandée par la famille (jusqu'à 3 recommandations possibles pour le palier 2GT).
- Si le conseil de classe répond négativement à toutes les demandes de la famille, il doit obligatoirement proposer une voie non demandée par la famille (jusqu'à 3 recommandations possibles pour le palier 2GT).
- Le conseil de classe ne peut pas proposer un accès à la voie professionnelle.
- Dans le cas où la famille demande toutes les voies d'orientation possibles, le conseil de classe se doit de répondre positivement à au moins une des demandes.

	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Orientation Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive	Diffusion nationale Mai 2018
---	--	--	--

- Le conseil de classe peut conseiller un dispositif de mise à niveau en cochant la case correspondante.
- Dans tous les cas, le conseil de classe peut émettre des observations s'il le souhaite. Il peut mentionner par exemple la mise en place d'un accompagnement pédagogique particulier visant à accompagner l'élève dans la réalisation de son projet d'orientation.

A l'issue de la phase définitive, il faut au moins une réponse favorable à une des demandes de la famille ou une proposition.

Pour le palier 2GT, si la famille a demandé une orientation vers la voie professionnelle :

- Le conseil de classe peut répondre 'OUI' ou 'NON' pour l'accès à la voie professionnelle.
- Si le conseil de classe émet un avis négatif (NON) à la demande vers la voie professionnelle, il doit proposer au moins une voie d'orientation. L'argumentation de son avis est facultative.
- Si la famille n'a demandé que la voie professionnelle, le conseil de classe peut proposer une série GT même s'il a répondu favorablement à la demande de parcours professionnel.

Cas particulier pour les 3ème SEGPA :

- Le conseil de classe ne peut pas répondre à la demande "Autre".
- Quand la famille ne demande que le choix "Autre", il ne peut y avoir désaccord et appel.
- Le conseil de classe ne peut pas conseiller de dispositif de mise à niveau.

Ne pas oublier de valider après chaque fin de saisie.

1.3 Affichage des choix définitifs de la famille et des propositions du conseil de classe

Une fois la saisie des choix définitifs de la famille et des propositions du conseil de classe validée au niveau du formulaire, vous revenez sur la liste d'élèves.

Les choix définitifs de la famille sont classés par ordre de préférence avec, s'ils ont été précisés, l'option / la spécialité / l'enseignement spécifique.

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p>	<p>Orientation</p> <p>Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive</p>	<p>Diffusion nationale</p> <p>Mai 2018</p>
---	---	--

L'affichage des propositions du conseil de classe est fait de la manière suivante :

- Seules les réponses positives aux choix définitifs des familles et les propositions supplémentaires du conseil de classe sont affichées.
- Si la proposition du conseil de classe correspond à l'un des choix définitifs de la famille, la proposition du conseil de classe apparaît en **vert**.
- Si la proposition du conseil de classe ne correspond pas à l'un des choix définitifs de la famille, la proposition du conseil de classe apparaît en **rouge**.
- Quand une décision d'orientation est prise (la famille accepte la décision du chef d'établissement), la proposition du conseil de classe garde la même couleur mais est en **gras**.

Les propositions du conseil de classe sont affichées dans l'ordre des demandes de la famille. La proposition du conseil de classe qui sera comptabilisée pour les remontées statistiques est suivie d'un astérisque * assorti d'une info-bulle "Remontée statistique".

Dès que la famille accepte la proposition du conseil de classe, la procédure d'orientation s'arrête. La décision du chef d'établissement devient décision d'orientation et est affichée en **gras**. C'est cette décision qui sera exportée vers le logiciel Affelnet-Lycée, si le paramétrage l'autorise.

1.4 La saisie des réponses des familles



Pour finaliser la phase d'orientation, il convient de cliquer sur « **Saisie des réponses des familles** ».

Il faut saisir un des critères indiqués (Palier, Division, MEF, Nom, Prénom) pour accéder à la liste des élèves correspondant.

Les élèves qui ont été identifiés comme ne participant pas à la procédure d'orientation ("Hors procédure") sont indiqués clairement au niveau de la liste avec l'icône : . Lors du passage de la souris sur l'icône, une info-bulle

	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Orientation Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive	Diffusion nationale Mai 2018
---	--	--	--

rappelle la signification de l'icône et la raison pour laquelle l'élève ne peut pas suivre l'intégralité de la procédure d'orientation (cf. Fiche 3 - Gérer la liste des élèves).

La proposition du conseil de classe apparaît sur :

- un fond **vert**, si la décision du chef d'établissement est identique à la demande de la famille ;
- un fond **rouge**, si la décision du chef d'établissement est différente de la demande de la famille.

La réponse de la famille est saisie directement dans la colonne "Réponse de la famille", sous la forme d'une liste déroulante.

Il convient alors d'indiquer par **Accord** ou **Désaccord** la réponse finale de la famille.

Il ne faut pas oublier **la validation finale** en bas de page avant de quitter la fonctionnalité.

La date de la réponse pour la saisie en cours doit être entrée dans l'entête de la colonne, soit manuellement, soit grâce au calendrier .

La réponse de la famille est essentielle à l'issue de la phase définitive. En effet, **si la famille est d'accord avec la proposition du conseil de classe alors cette proposition devient décision d'orientation du chef d'établissement** et la procédure d'orientation s'arrête. En revanche, si la famille refuse la proposition du conseil de classe alors la procédure continue avec une entrevue avec le chef d'établissement pour essayer de régler le désaccord.

Ainsi, pour chaque élève, la totalité de ses décisions d'orientation est envoyée à Affelnet-Lycée :

- à l'issue de la phase définitive, toutes les réponses positives du conseil de classe sont envoyées dès que la famille a accepté.
- à l'issue de l'entretien avec le chef d'établissement, c'est la décision d'orientation du chef d'établissement qui est envoyée si la famille a accepté.
- à l'issue de la phase d'appel, c'est la décision retenue en appel qui est envoyée.

A l'issue de la phase définitive, la proposition d'orientation du conseil de classe correspond :

1. à la réponse positive la mieux classée,
2. sinon à la série non demandée par la famille mais proposée,

 États • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Orientation Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive	Diffusion nationale Mai 2018
---	--	--	--

3. ou l'avis favorable vers la voie professionnelle - palier 2GT uniquement

Ne pas oublier de valider après chaque fin de saisie.

	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Orientation Fiche 5_b - Saisir le dialogue avec les familles - Phase définitive	Diffusion nationale Mai 2018
---	--	--	--

2 La réinitialisation de la saisie

Dans le cas de mauvaises manipulations (tests ...), le chef d'établissement peut être amené à réinitialiser l'ensemble des saisies effectuées dans son établissement : **demandes et réponses pour les phases provisoire et définitive, entretiens suite aux désaccords et appels.**

Le fait de se positionner sur cette partie du menu affiche un message d'avertissement sur les risques de la réinitialisation (perte de la totalité de saisie) :

📌 Réinitialisation de la saisie

La réinitialisation de la saisie doit être utilisée de manière exceptionnelle suite à de mauvaises manipulations (prise en main de l'application, erreurs, etc.).



Le traitement réinitialise l'ensemble des saisies effectuées par votre établissement : **demandes et réponses pour les phases provisoire et définitive, entretiens suite aux désaccords et appels.**

La totalité de la procédure d'orientation va être effacée pour votre établissement.

Ce processus est irréversible.

Continuer et réinitialiser la saisie

Le bouton **Continuer et réinitialiser la saisie** permet le lancement de la réinitialisation de la saisie. Un second message de confirmation s'affiche avant l'effacement définitif des données pour l'établissement.

La réinitialisation de la saisie doit être utilisée de manière exceptionnelle. En effet, ce traitement est irréversible.